# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2014 à 18 h 00**

**----------**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille quatorze**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Jérôme GODARD à Christophe BERTUCAT, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Abdelmajid MELLOUKI, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Christian PORTEFAIX à Olivier BIANCHI** |
| **Excusé(e)s :** | |
| **Absent(e)s** : | **Anne FAUROT** |
| **Secrétaire** : | **Marianne MAXIMI** |

***Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant le vote de la question n° 5 sans donner de pouvoir.***
***Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA quitte la séance avant le vote de la question n° 7 et donne pouvoir à Madame Christine DULAC-ROUGERIE.***
***Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 21 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.***

---

**Rapport N° 30**

# CONVENTION VILLE/SMTC - MODÈLE MULTIMODAL DES DÉPLACEMENTS

---

Afin d'améliorer les conditions de circulation sur le territoire de la Commune, il est indispensable d'avoir une vision globale des flux à l'échelle de l'agglomération en lien avec les autres Collectivités et le SMTC. Pour cela, la Commune de Clermont-Ferrand souhaite pouvoir disposer d'une meilleure connaissance des différents flux et modes de déplacements (piétons, vélos, transports en commun, motos, automobiles...).

De son côté, le SMTC a lancé une refonte de son modèle multimodal permettant un meilleur diagnostic global des déplacements. Aussi, le SMTC propose de partager l'utilisation de son outil avec la Ville de Clermont-Ferrand moyennant une participation basée sur les montants H.T. pour les dépenses d'investissement et sur les montants T.T.C. pour les dépenses de fonctionnement.

Le montant total de la refonte du modèle multimodal supporté par le SMTC sera de 208 930 € H.T. auquel s'ajoute 27 600 € H.T. de frais de suivi sur 3 ans (soit 9 200 € H.T. par an.).

Pour le fonctionnement du système, l'acquisition d'un logiciel par le SMTC est indispensable, soit un montant prévisionnel de 36 635 € H.T. La maintenance annuelle de ce logiciel est estimée à 9 372 € T.T.C.

Afin d'avoir accès aux données, la Commune versera au SMTC une subvention égale à 30 % du montant H.T. de la refonte du modèle multimodal et à 30 % du montant H.T. du suivi annuel soit 236 530 x 30% = 70 959 € net.

Par ailleurs, la Commune participera à hauteur de 50 % pour l'acquisition du logiciel soit 36 635 € H.T. x 50 % = 18 317,50 € net et à hauteur, chaque année de 50 % pour sa maintenance soit 9 372 € T.T.C x 50 % = 4 686 € net pour 3 années.

Les services de la Ville de Clermont-Ferrand pourront ainsi utiliser le logiciel de modélisation en fonction de leurs besoins propres. Cela leurs permettra de réaliser des simulations de modification des infrastructures afin d'analyser leurs conséquences. Par exemple : mise à sens unique d'une rue, passage de 2 voies à 1 voie d'un axe routier etc.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention COMMUNE/SMTC relative à cette affaire et d'effectuer tous les actes se rapportant à celle-ci.

## DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 janvier 2015

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Cyril CINEUX

# CONVENTION VILLE/SMTC

# MODELE MULTIMODAL DES DEPLACEMENTS

**Entre**

**La Commune de Clermont-Ferrand** représentée par son Maire, habilitée à l'effet des présentes par Délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2014 et déposée à la Préfecture le …..... ci annexée,

désignée «  la Commune »

**EN PREMIER LIEU,**

**Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise** sis 2bis rue de l'Hermitage 63063 Clermont-Ferrand Cedex 1, représenté par son Président, habilité à l'effet des présentes par délibération n°..... du Comité Syndical du …..... déposée à la Préfecture le …..... ci annexée,

désigné « le SMTC »

**EN SECOND LIEU,**

**Préambule :**

Afin d'améliorer les conditions de circulation sur le territoire de la Commune, il est indispensable d'avoir une vision globale des flux à l'échelle de l'agglomération en lien avec les autres Collectivités et le SMTC. Pour cela, la Commune de Clermont-Ferrand souhaite pouvoir disposer d'une meilleure connaissance des différents flux et modes de déplacements (piétons, vélos, transports en commun, motos, automobiles...) et mieux appréhender les cheminements.

De son côté, le SMTC a lancé la refonte de son modèle multimodal permettant un meilleur diagnostic global des déplacements. Aussi, le SMTC propose de partager l'utilisation de son outil avec la Ville de Clermont-Ferrand moyennant une participation.

**Article I : OBJET**

La présente convention a pour objet de fixer le montant de la participation financière de la Commune de Clermont-Ferrand dans le cadre de la refonte du modèle multimodal des déplacements du SMTC.

**Article II : MONTANT TOTAL DU PROJET**

Le montant total de la refonte du modèle multimodal supporté par le SMTC sera de 208 930 € H.T auquel s'ajoute 27 600 € H.T. de frais de suivi sur 3 ans (soit 9 200 € H.T. par an).

Pour le fonctionnement du système, l'acquisition d'un logiciel par le SMTC est indispensable, soit un montant prévisionnel de 36 635 € H.T. La maintenance annuelle de ce logiciel est estimée à 9 372 € T.T.C.

**Article III : ENGAGEMENT DU SMTC**

Le SMTC s'engage à mettre à la disposition de la Commune le modèle multimodal et une licence du logiciel de modélisation des déplacements.

**Article IV : PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

Afin d'avoir accès aux données, la Commune versera au SMTC une subvention égale à 30 % du montant H.T. de la refonte du modèle multimodal et du suivi annuel soit un total de 70 959 € net.

Par ailleurs, la Commune participera à hauteur de 50 % du montant H.T. pour l'acquisition du logiciel soit 18 317,50 € net et à hauteur, chaque année de 50 % du montant T.T.C. pour sa maintenance soit 4 686 € net pour 3 ans.

**Article V : PAIEMENT DE LA PARTICIPATION**

Le montant de la participation de la Commune de Clermont-Ferrand relatif à la refonte du modèle multimodal et à l'achat du logiciel sera versé au SMTC sur les budgets 2014 et 2015.

Refonte du modèle multimodal : 208 930 x 30 % = 62 679 € net.

Achat du logiciel : 36 635 x 50% = 18 317,50 € net.

Le montant de la participation de la Commune de Clermont-Ferrand relatif à la maintenance du modèle multimodal et à la maintenance du logiciel sera versé au SMTC en 2015, 2016 et 2017 comme suit :

Maintenance du modèle multimodal : (27 600 / 3) x 30% = 2 760 € net annuel à verser en 2015, 2016 et 2017.

Maintenance du logiciel : 9 372 x 50% = 4 686 € net annuel à verser en 2015, 2016 et 2017.

Le paiement des sommes dues devra intervenir selon les règles de la comptabilité publique et sera effectué sur le compte suivant :

**TRESORERIE MUNICIPALE**

**67, boulevard François Mitterrand**

**63000 CLERMONT-FERRAND**

| ***Banque*** | ***Guichet*** | ***N° de compte Clé*** |
|---|---|---|
| 30001 | 00301 | C6300000000 38 |

IBAN : FR88 3000 1003 01C6 3000 0000 038

BIC : BDFEFRPPCCT

Numéro SIRET : 256 300 120 00035

Numéro TVA intracommunautaire : FR 91 256 300 120

Numéro APE : 751 E

**Article VI : ECHEANCE**

La présente convention arrivera à échéance au 31 décembre 2017. Au terme de la convention, les deux parties se retrouveront. Cette convention pourra être reconduite une première fois en 2018 pour une période de 2 ans par un simple échange de courriers laissé à l'initiative de la partie la plus diligente. Elle pourra être reconduite une seconde fois en 2020 pour une période supplémentaire de 2 ans.

Fait à Clermont-Ferrand, le ….....

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise

Le PRESIDENT

Pour le Président et par délégation

….....

La Commune de Clermont-Ferrand

Le MAIRE

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint,

Cyril CINEUX